

Dossier de Partenariat
BASKET CLUB GRIESHEIM DINGSHEIM

Saison 2023-2024



Présentation du club

Le BCGD est un club de basket situé aux portes du Kochersberg et qui comprend plus de 200 licenciés. Association type loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Basket-Ball, le BCGD est géré par des bénévoles qui contribuent à la **transmission d'une passion**, le basket-ball, et de valeurs.

S'épanouir, jouer, s'amuser... A travers le basket-ball, les enfants inscrits au BCGD se développent et s'éveillent à la vie en société. **Les valeurs** sportives, telles que le respect de l'adversaire, de l'arbitre, de soi-même, des règles, tout comme les valeurs citoyennes sont développées dès les premières années de pratique. Par l'intermédiaire des entraîneurs et grâce au soutien des familles, l'esprit sportif et le **fair-play** constituent les repères fondamentaux développés au sein du club. Chez les seniors, outre ces valeurs, l'amitié et la cohésion du groupe caractérisent les équipes.

Créé en 1988, le club prône depuis sa création **l'accessibilité du basket-ball à tous**, aussi bien dans la compétition que dans le basket loisirs. **Le projet sportif** a pour but d'atteindre les plus hauts niveaux de compétition départementaux tout en gardant l'esprit familial qui en fait son identité, et de former des officiels (arbitres, marqueurs, chronométreurs...). Le club a développé depuis 2021 une section micro-basket, qui accueille des enfants de 3 à 5 ans. La fédération française de basket attribué au BCGD le label « micro-basket ». Une belle reconnaissance !



Pour parvenir à atteindre ses objectifs, le club propose actuellement deux entraînements hebdomadaires à l'ensemble des joueurs, avec des entraînements individuels de perfectionnement technique et des entraînements collectifs. Les joueurs ont également la possibilité de pratiquer le basket en compétition le week-end, en championnat départemental. En outre, des stages de perfectionnement sont organisés durant les vacances scolaires.

La formation des officiels est également une priorité. A travers un apprentissage alternant des temps théoriques et des temps de mise en pratique en compétition, les jeunes basketteurs appréhendent leur sport favori sous un angle nouveau.

Les entraîneurs sont tous formés. Ils interviennent ponctuellement dans les écoles primaires des villages environnants pour faire découvrir le basket aux plus jeunes.

Le BCGD propose d'**établir des partenariats** avec des entrepreneurs ou avec des investisseurs privés. Ces partenariats contribuent à développer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et au bon fonctionnement du club (formations des entraîneurs et des bénévoles, investissements matériels, locations,...).

Le BASKET CLUB GRIESHEIM DINGSHEIM en quelques chiffres

Le club compte **208 licenciés** dont :

- 1 Equipe Seniors Masculins
- 1 Equipe Seniors Féminines
- 1 Equipe Cadettes
- 1 Equipe Cadets
- 1 Equipe Minimes Féminines
- 1 Equipe Minimes Garçons
- 2 Equipes Benjamins
- 1 Equipe Benjamine
- 1 Equipe Poussins
- 1 Equipe Poussines
- 1 Equipes Poussins mixtes
- 1 Ribambelle de graines de champion s'initiant à la pratique du basket-ball à L'Ecole de basket dans les catégories baby et mini-poussin(e)s.
- 1 section « loisirs »

Le club se situant **aux portes du Kochersberg**, ses adhérents proviennent principalement des communes de Dingsheim, Griesheim/Souffel, Pfulgriesheim, Pfettisheim, Stutzheim, Offenheim, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Niederhausbergen, Behlenheim et Truchtersheim :



Communes de résidence des licenciés du BCGD

**Les compétitions du BCGD se déroulent dans le gymnase
« Espace Sportif Les Portes du Kochersberg ».**

Devenez partenaire du B.C. Griesheim/Dingsheim

Le partenariat avec le BCGD peut prendre trois formes :

- Affichage d'un panneau publicitaire au nom de l'entreprise
- Investissement dans des équipements (maillots, t-shirt d'échauffement, survêtements, sacs...) qui permettent de mettre en valeur le nom de l'entreprise
- Dons à l'association

Pour tout don effectué, le club établit un CERFA permettant de déduire 60% de la somme versée.

Espaces Publicitaires

Panneau fixe au mur (150 x 100 cm)

Pour une saison (ou une année), avec tacite reconduction



Tarif de location pour la saison 2023 / 2024: libre à partir de 200 € HT.

La première année s'ajoutent des frais de création du panneau, pris en charge par le partenaire ou facturés complémentirement (compter environ 100€).



Equipements avec logos de l'entreprise

Maillots d'équipe

T-shirts d'échauffement

Survêtements d'échauffement

Sacs



Rejoignez-nous !





CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE BASKET CLUB GRIESHEIM / DINGSHEIM (BCGD) ET

Entre les soussignés

BCGD –

**Club affilié au CD67, à la LRABB et à la FFBB sous le numéro 0267144 / N°SIRET: 452 952 443 00011/
APE: 8551Z**

Agrément sport n°67S281 délivré le 16 octobre 1989 par Jeunesse et Sport

Association Sportive régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local,

enregistrée auprès du Tribunal d'Instance de Haguenau, au Registre des Associations, Volume 14,

Folio

N°738

Ci-après dénommée le Bénéficiaire,

d' une part,

et

La Fondation, ou l'Association, ou l'Entreprise

dont le siège social est situé,

représentée par

en sa qualité de,

ci-après désignée « YYY »

d' autre part,

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par, d'un projet de partenariat.

ARTICLE 2 : Engagements de la Fondation, ou l'Association, ou l'Entreprise

2.1 Afin de soutenir le BCGD dans la réalisation du projet,

YYY

s'engage à lui verser une contribution forfaitaire de €
(*somme en toutes lettres*).

Cette somme sera versée par virement ou chèque bancaire à l'ordre du BCGD à la date de la signature de la présente convention.

2.2

la Fondation, ou l'Association, ou l'Entreprise

YYY

pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

2.3 Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité de

YYY

est limitée au soutien apporté au BCGD dans les conditions définies au présent article.

ARTICLE 3 : Engagement du BCGD

3.1 Le BCGD s'engage à fournir à

YYY

tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier, objet de l'article 2.1, conformément à l'objet du Projet ci-dessus décrit (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...) dans les 12 mois suivant le versement des fonds.

3.2 Le BCGD s'engage à faire état du soutien à

YYY

dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours des réunions, et différentes publications (Newsletter hebdomadaire...)

3.3 Le BCGD s'engage à apposer le logo de

YYY

sur tous les documents matériels et immatériels liés au Projet.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

La présente convention comporte 3 pages.

A lieu, date

Philippe Zimmermann

Président du BCGD

Prénom Nom

Président d'YYY



Basket Club Griesheim-Dingsheim

B. C. G. D
17, RUE PRINCIPALE
Griesheim/ Souffel